COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 4

Réunion du 22 juin 2021
A : 10h00
Lieu : Siège du D.F.S.M. à Yvetot
Présidence : M. Laurent LEFEBVRE
Membres présents : MM. Jean-Luc LEBRUN, Gérard LELIEVRE, Michel MOGIS.
Membres excusés : Jean-Luc TIRET, Jean Pierre LEVEE.
Assiste à cette Réunion : Mme Fabienne LETHUILLIER salariée du DFSM**,** M**.** Philippe DAJON secrétaire général du DFSM.

****

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

****

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante, absence du banc de touche).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est également le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match, quelque soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District au plus tard 6 jours avant la rencontre, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Championnat Seniors Vétérans : comme prévu à l'annexe 1 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran.

Critérium Seniors Vétérans : Les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements.

****

ADOPTION DES PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière n° 16, publié sur le site internet du DFSM le 09 avril 2019 et du procès-verbal de la réunion restreinte n° 17 du 1er avril 2019, publié sous Footclubs le 11 avril 2019.

****

CIVILITES

Le Président et tous les membres de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors souhaitent un prompt rétablissement à notre ami Jean-Pierre LEVEE membre de notre commission.

CONDOLEANCES

Le Président et tous les membres de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors présentent leurs plus sincères condoléances à la famille et au club de l'US LONDINIERES pour le décès de Laurent COQUIN, président du club.

****

CONSTITUTION DU BUREAU DE LA COMMISSION

Le Président Laurent LEFEBVRE fait procéder à l'élection des membres du bureau de la Commission.

A l'issue des votes, le bureau de la Commission Départementale des Compétitions Seniors est le suivant :

Président : Laurent LEFEBVRE
Vice-Président : Michel MOGIS
Secrétaire : Jean-Luc TIRET
Membres : Jean Luc LEBRUN, Gérard LELIEVRE, Jean Pierre LEVEE.

REPARTITION DES ATTRIBUTIONS

Seniors D1 Après-Midi et Seniors D1 Matin : Jean Luc TIRET
Seniors D2 Après-Midi : Gérard LELIEVRE
Seniors D3 Après-Midi : Jean Pierre LEVEE
Seniors D4 Après-Midi : Jean Luc LEBRUN
Seniors D2 Matin et Seniors D3 Matin : Laurent LEFEBVRE
Seniors Vétérans Championnat et Critérium : Michel MOGIS

****

DECISIONS :

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 22961407 FC BARENTIN 1 / A MALAUNAY 1 du 18 octobre 2020.
Prenant connaissance du retrait de l'appel de l'A MALAUNAY en date du 28 mai 2021.
La commission, prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 5 novembre 2020, procès-verbal publié sur le site du DFSM

le 6 novembre 2020, donne match perdu par pénalité (0 point) à l'équipe de l'A MALAUNAY sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l'équipe du FC BARENTIN sur le score de 3 buts à 0.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 22962064 AS OURVILLE EN CAUX 2 / AMS PETIVILLE 1 du 18 octobre 2020
La commission, prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale de Discipline lors de sa réunion du 17 avril 2021, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 21 mai 2021, homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n° 22962291 FC EPREVILLE 1 / USF FECAMP 2 du 11 octobre 2020
La commission, prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale de Discipline lors de sa réunion du 27 mars 2021, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 6 avril 2021, homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 22962331 AS INCHEVILLE 1 / ES AUMALE 2 du 18 octobre 2020.
La commission Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale de Discipline lors de sa réunion du 27 mars 2021, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 6 avril 2021, la commission donne match perdu par pénalité (0 point) à l'équipe de l'AS INCHEVILLE sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l'équipe de l'ES AUMALE 2 sur le score de 3 buts à 0.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 22963289 FC NEUFCHATEL EN BRAY 3 / FC NORD OUEST 2 du 18 octobre 2020.
La commission, prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale de Discipline lors de sa réunion du 27 mars 2021, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 6 avril 2021, homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

****

COMPETITIONS

Les groupes prévisionnels pour la saison 2021-2022 seront publiés sur le site du DFSM sauf pour les dernières divisions qui seront constituées en fonction des engagements.
La commission fera le maximum pour pouvoir constituer des groupes de 10 à 12 dans les deux dernières divisions des compétitions Après Midi, Matin et Vétérans.
Concernant les différentes demandes de changement de groupes, la commission décidera en dernier ressort.

****

Le Président de la Commission,

Laurent LEFEBVRE

Le Secrétaire de séance,

Michel MOGIS